

CONTRIBUTION SOCIALE GÉNÉRALISÉE (CSG)

Collectée sur les salaires comme une cotisation sociale (à la charge des seuls salariés), elle est étendue à tous les revenus (retraites, allocations chômage, revenus du capital...) comme un impôt.

La CSG a été adoptée en 1990 en vertu de l'article 49-3 contre l'avis de tous les syndicats (sauf la CFDT), et du PCF.

Jean-Luc Mélenchon et Benoît Hamon veulent fusionner la CSG et l'impôt sur le revenu. Il est à noter que la CGT, en toute cohérence, refuse toujours la fusion de la CSG et de l'impôt sur le revenu.

Emmanuel Macron, lui, veut aller plus loin que Michel Rocard (le « père » de

la CSG) en remplaçant la cotisation chômage par 1,7 point supplémentaire de CSG. C'est-à-dire que les retraités, les malades et les chômeurs contribueraient non seulement au financement des prestations maladies mais aussi au financement des prestations chômage !

Non seulement la CSG est le prélèvement qui pèse le plus lourdement sur les revenus (il représente environ 90 milliards d'euros, plus que l'impôt sur le revenu) mais il frappe essentiellement les salariés, en activité ou non, et particulièrement les retraités. Les revenus du capital n'y contribuent que très peu.

Les retraités, les chômeurs et les malades n'ont pas à financer la pro-

tection sociale. Le manque à gagner peut être compensé immédiatement et largement par la suppression de la « réduction Fillon » sur les cotisations dites patronales (sa compensation par le budget de l'Etat coûte 23 milliards d'euros) et la suppression du CICE (20 milliards d'euros).

**NI MODULER,
NI ETENDRE,
NI FUSIONNER
LA CSG.**

**IL FAUT LA
SUPPRIMER !**

Hommage à Jean-Jacques PIGNAN



80 ans (limite qu'il s'était fixée lui-même), présent dans les locaux du SNADGI-CGT à Montreuil, chaque jeudi, aux côtés de Gérard GODEAU, son indissociable compère, pour s'occuper du secteur juridique retraités.

Jean-Jacques impressionnait. Par sa prestance, son élégance, son langage. Littéraire de formation, Jean-Jacques aimait la langue de Voltaire que sa facilité de parole lui permettait de servir, en utilisant dans chacune de ses expressions le mot juste. Il avait conservé l'amour de la poésie. Il aimait Aragon, Desnos, Villon et il n'était pas rare, lors de réunions conviviales, de l'entendre déclamer des poèmes, avec son accent cévenole si particulier que les années passées en région parisienne n'avait su cacher.

De culture protestante, Jean-Jacques en a conservé toute sa vie la rigueur tant dans ses engagements politiques que syndicaux. Profondément attaché à la CGT et à son unité, Jean-Jacques, de par sa personnalité, a joué un rôle majeur dans la résolution de la grave crise que traversât le SNADGI-CGT au début des années 1990.

Sur le plan professionnel, Jean-Jacques, dont la grande compétence était reconnue par tous, était un farouche défenseur du réseau comptable. C'est lui aussi qui initia, avec succès, la grande lutte pour l'IMT (Indemnité mensuelle de technicité).

Respecté pour sa droiture, Jean-Jacques PIGNAN restera pour toutes celles et ceux qui l'ont connu une référence morale.

Jean-Jacques PIGNAN nous a quittés le 16 mars dernier.

Fidèle parmi les fidèles, il est resté jusqu'à la date anniversaire de ses